

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Mars

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 mars

La rentrée du duc d'Aumale

M. Méline annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation portant sur le décret paru le matin à l'Officiel et autorisant la rentrée en France d'un prince de la famille d'Orléans. Cette demande est signée par MM. Pelletan, Bovier-Lapierre, Millerand, René Laffon et Hubbard.

M. Pelletan. — La mesure gracieuse prise en faveur du duc d'Aumale a été fort inopinée et a surpris le public. La présence du duc d'Aumale n'est certes pas un danger pour la République, bien assez forte pour ne rien avoir à redouter d'une telle décision. Mais la question a un côté politique. Nous estimons qu'en face de la plus inavouable des coalitions où les partis les plus opposés se rencontrent, compromettant et abaissant leurs drapeaux respectifs, la démocratie a le devoir de demeurer loin de toute compromission, de conserver son étiquette intacte.

La démocratie doit demander toutes ses forces à l'esprit républicain et non à des avances que le suffrage universel ne comprend pas. C'est pourquoi mes amis et moi ne pouvons approuver la mesure. (Approbation sur plusieurs bancs à gauche).

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Je serai bref, dit-il. Nous avons rapporté une mesure exceptionnelle, qui nous paraissait inutile et sans raison d'être aujourd'hui. Il ne faut voir dans la mesure actuelle que ce qui s'y trouve réellement. Il n'y a aucune compromission dans l'acte dont on a parlé. Des compromissions, il n'y en a jamais eu dans ma vie. J'ai toujours vécu au milieu de mon parti et rien que dans mon parti. La mesure prise avait été examinée depuis fort longtemps dans le conseil du gouvernement. (Mouvement à gauche).

Le duc d'Aumale, poursuit M. Constans, a été expulsé à la suite d'une lettre que chacun se rappelle.

Nous n'avons voulu faire qu'une œuvre d'équité et de justice envers un vieux soldat qui aime sa patrie. (Mouvements). En agissant comme nous l'avons fait, nous n'avons donc eu aucune arrière-pensée. Nous n'avons eu aucune de ces profondes conceptions politiques qu'on nous prête bien gratuitement. Nous nous sommes bornés à accomplir un acte que nous jugeons sans aucun danger. Nous l'avons fait sous notre responsabilité. A la Chambre de juger. (Applaudissements sur plusieurs bancs. — Mouvements divers).

M. Andrieux. — Je loue le gouvernement, dit-il, d'avoir pris la mesure dont il s'agit et de braver ainsi l'épithète d'orléaniste que MM. Pelletan et Laffon lui adressent déjà. Il peut voir

par là l'inconvénient qu'il y a à se montrer partisan de la liberté et ennemi de l'ostracisme. (Mouvements divers et bruit).

MM. Barodet, Henry Maret, de La Forge, moi-même et bien d'autres encore, poursuit M. Andrieux, nous avons protesté contre l'expulsion des princes, au nom de la liberté et par aversion pour les lois d'exception et de haine. Dans le parti républicain, en effet, il n'y a pas que des Jacobins. (Bruit).

Toutefois, les explications du gouvernement ne sont pas assez complètes. Il faut qu'il nous dise s'il entend décidément revenir à la politique libérale dans la voie de laquelle il vient de faire un premier pas et s'il veut abroger toutes les lois d'exception et d'exil, faire rentrer tous les princes, accorder l'amnistie que M. Basiy réclame pour certains condamnés politiques, renoncer, enfin, aux poursuites engagées contre certaines associations au nom de je ne sais quels textes surannés et répudiés de tous temps par tous les libéraux.

Si vous êtes résolus à persévérer dans la voie libérale que j'ai indiquée, je vous loue hautement. Mais, si vous n'avez voulu faire qu'un acte isolé, inspiré par je ne sais quelle combinaison politique, j'aurai le regret de ne pouvoir persister dans mes félicitations.

M. René Laffon. — Vous voyez que la porte que vous venez d'entrebaïller timidement, on s'efforce dès maintenant de la pousser, de l'ouvrir toute grande, pour faire rentrer tous ceux qui veulent monter à l'assaut de la République. Le gouvernement ne veut pas voir les côtés politiques de la question. Il se retranche derrière des considérations d'humanité. Je crains que l'opinion publique ne comprenne pas. Elle sera tentée de voir dans ce qui vient d'être fait, on ne sait quelles combinaisons parlementaires, à l'aide desquelles on espérait bien vainement pouvoir lutter contre tous les adversaires de la République, groupés aujourd'hui autour d'un nouveau prétendant.

M. Laffon conclut en donnant lecture de l'ordre du jour que voici :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement, dans les circonstances actuelles, doit appliquer strictement les lois de défense républicaine, passe à l'ordre du jour. » (Mouvements divers).

M. Constans. — M. Andrieux, dit-il, en qui j'ai cru voir un instant un auxiliaire, d'ailleurs bien inattendu (rires), m'a demandé quelles sont les intentions du gouvernement. Celui-ci profite de l'occasion pour faire sa confession entière. La mesure que nous avons prise sera diversement interprétée, mais nous la croyons pourtant bonne.

M. Andrieux nous demande si cette mesure est le commencement d'une politique qui tendrait à rouvrir les portes à tous les exilés. Telle n'est pas la pensée du gouvernement. Ce n'est pas que le gouvernement éprouve la moindre frayeur à la pensée des menées qui peuvent venir, soit de la droite, soit de quelque autre côté que ce soit. Nous ne croyons nullement qu'Attila soit à nos portes. Et c'est en toute tranquillité que nous prendrons les mesures nécessaires à l'affermissement de la République. Il nous a semblé que le duc d'Aumale pouvait sans inconvénient rentrer en France, et nous avons pris le décret publié aujourd'hui. Nous ne croyons pas qu'il serait bon que tous les prétendants revinssent chez nous. C'est pourquoi nous ne proposons pas l'abrogation de la loi d'exil, comme nous y convie M. Andrieux.

Quant à M. Laffon, il persiste à voir des combinaisons politiques et parlementaires dans la mesure que nous avons prise. Je répète qu'il n'y a rien de tel. On a parlé aussi de sollicitations. Or, nous n'en avons pas reçu d'autres, quant à nous, que celles d'une députation des anciens élèves du Lycée Henri IV. (On rit). Le gouvernement a, on le répète, agi dans la plénitude de son droit. Il accepte toute la responsabilité de la mesure qu'il a prise, croyant cette mesure bonne, et il attend sans inquiétude que la Chambre marque son sentiment à cet égard.

M. Tirard déclare que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple. Celui-ci est mis aux voix et adopté par 316 voix contre 147.

Proposition d'amnistie

M. Millerand vient alors déposer une proposition portant amnistie aux condamnés pour faits de grève, pour délits de presse et de parole et pour faits connexes. (Applaudissements à gauche).

Après le décret paru ce matin à l'Officiel et que la Chambre vient d'approuver, ajoute M. Millerand, le vote d'une telle proposition me semble strictement équitable. Je demande donc la discussion immédiate.

M. Tirard répond que le gouvernement usera largement de son droit de clémence, mais que, n'ayant pas encore vu les dossiers de tous les condamnés, il ne peut actuellement se prononcer sur la question d'amnistie.

L'urgence acceptée par le gouvernement est alors déclarée. Mais la discussion immédiate est repoussée par 345 voix contre 153.

La rentrée du duc d'Aumale

Le Journal officiel a publié samedi le décret suivant :

Le Président de la République française, Vu la délibération du conseil des ministres en date de ce jour, sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Article premier. — Le décret en date du 13 juillet 1886 interdisant le territoire de la République française à M. Henri d'Orléans, duc d'Aumale, est et demeure rapporté.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 mars 1889.

Le Président de la République, CARNOT.

Le Ministre de l'Intérieur, CONSTANS

* *

dans les bras de la femme brune, qu'il couvrit de baisers et d'exclamations de joie :

— Enfin, chère maman, vous voilà !... Je n'ai pas voulu me mettre au lit avant que vous fussiez de retour... J'avais si peur qu'il ne vous fût arrivé quelque embarras, quelque accident, quelque malheur !

— Monseigneur, prononça doucement celle à qui s'adressaient ces marques de tendresse, n'apercevez-vous pas madame la marquise ?

L'enfant se retourna vers celle-ci :

— Bonsoir, ma mère, dit-il sans bouger. La marquise pinça la bouche.

— Hé ! bon Dieu, fit-elle, que de bruit, parce qu'il m'a plu de vous enlever un instant votre gouvernante ! Vous devriez dormir à cette heure Louis... Ça, d'Hendicourt, qu'on le reconduise dans ses appartements et qu'on le couche sur-le-champ !... D'Hendicourt fit un mouvement...

Mais le petit boiteux, tout en larmes, s'était cramponné aux jupes de sa gouvernante...

— Madame, pria cette dernière, veuillez souffrir que je me charge de ce soin : M. le duc ne saurait s'endormir si je n'étais auprès de lui pour le bercer de quelque conte ou de quelque chanson.

Athénaïs eut un geste d'indifférence.

— A votre aise, madame la Sagesse... Moi, je tombe de fatigue et je vais me reposer... D'Hendicourt, venez aider mes femmes à me défaire.

Puis, revenant vers notre héros qui demeurait interloqué, stupéfait, ahuri de tout ce qu'il voyait et de tout ce qu'il entendait :

..... C'était un logis bas et triste, acroupi entre cour et jardin, derrière de hautes murailles. Il se composait d'un corps de bâtiment — rez-de-chaussée avec mansardes — et de deux ailes en retour : les écuries et les communs.

Les gens du quartier l'avaient baptisé la Maison grise, à cause de la couleur maussade de ses pierres et de son toit d'ardoises.

Au coup de martel frappé contre la porte cochère — qui communiquait au faubourg — un vieux domestique vint ouvrir et introduisit les survenants dans la cour :

— Honorin, faites ateler, lui commanda la compagnie de Joël en franchissant le seuil.

— Madame la marquise retourne à Saint-Germain ? demanda respectueusement le valet.

— Non ; je passerai la nuit ici : c'est monsieur qu'il s'agit de conduire à la place Royale.

Elle désignait notre Breton, qui ricochait de surprise en surprise.

— N'est-ce pas par là, ajoutait-elle en interpellant ce dernier, qu'habite l'objet de cette belle flamme que vous me dépeigniez si éloquemment tout à l'heure.

En ce moment un enfant apparut sur le perron de la Maison grise : un enfant âgé de huit ans environ, vêtu de velours nacarat avec de riches dentelles d'or et d'argent, doué d'une figure intelligente aux traits fins et mélancoliques, mais affligé d'une claudication prononcée résultant d'un pied difforme et d'une jambe plus courte que l'autre.

Ce pauvre estropié s'en vint, en sautillant aussi vite que son infirmité le lui permettait, se jeter

Paris, 10 mars, soir.

Hier, les membres de l'Académie française ont été convoqués à une séance exceptionnelle, qui aura lieu mardi.

Nous croyons savoir que le duc d'Aumale assistera à cette séance.

Bruxelles, 10 mars.

Hier, dès le matin, tout le monde connaissait la nouvelle du décret publié par le Journal officiel. L'hôtel du duc d'Aumale a reçu de nombreux visiteurs.

Dans la journée, un officier d'ordonnance du roi des Belges est venu le féliciter au nom de son souverain. En outre, plusieurs personnages politiques se sont fait inscrire à l'hôtel. On signale, parmi ces derniers, le prince Victor.

Le départ du duc d'Aumale aura lieu demain, lundi. On assure qu'à la gare une salle d'honneur lui sera réservée et que Léopold II lui-même, s'y rendra pour lui faire ses adieux. Le duc d'Aumale s'arrêtera à Chantilly. Il ne viendra que mardi à Paris.

Il est probable qu'il se rendra à l'Académie. Les réunions de l'Académie ont lieu tous les jeudis, mais il arrive fréquemment, lorsque les académiciens sont nombreux à Paris, qu'ils se réunissent le mardi. De nombreux télégrammes arrivent à l'hôtel du duc d'Aumale. L'Académie des beaux-arts, notamment, qui s'est réunie hier, a envoyé ses félicitations.

Le prince Jérôme en France

On lit dans le Soir :

« On nous assure que ni M. Laguerre, ni M. Thiébaud, les deux meneurs du parti boulangiste, l'un représentant la nuance prétendue républicaine, l'autre, le côté réactionnaire et spécialement bonapartiste, n'ont pas passé à Paris le dimanche, le lundi et le mardi gras.

» Où étaient-ils ? Ces trois jours-là, paraît-il, ils ont reçu l'hospitalité dans un château qui appartient à la princesse Mathilde. Ils n'y étaient pas seuls. Avec eux se trouvaient, en outre, le directeur d'un journal bonapartiste et le prince Jérôme Napoléon.

» Comment ce dernier a-t-il pu entrer en France, et y rester trois jours en dépit du décret d'expulsion ? Comment se fait-il que la police de sûreté générale n'ait pas eu connaissance de cette infraction ou, l'ayant connue l'ait permise ? Ce sont des questions auxquelles il ne nous appartient pas de répondre. Il nous suffit d'annoncer cette réunion très significative par elle-même.

La Presse dément formellement l'information du Soir que M. Laguerre aurait eu dimanche, lundi et mardi, des entretiens avec le prince Napoléon chez la princesse Mathilde.

D'autre part, la Paix croit pouvoir assurer d'une façon positive que le prince Napoléon n'est pas entré en France.

Boulangier

Le général Boulanger est allé s'inscrire à l'hôtel de Bristol, chez le prince de Galles.

32 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

VIII

Il l'interrompit, emporté par un élan irrésistible :

— Je tuerais le roi, si c'était le roi qui voulait du mal à mon Aurore !...

Elle le considérait avec stupeur :

— Aurore ?... Vous avez dit Aurore ?... Quel est ce nom ?...

— C'est celui de la noble fille à qui je me suis donné tout entier...

— Une jeune fille que vous aimez !...

— Je n'ai jamais aimé qu'elle, et j'en aimerais jamais qu'elle, et elle sera ma femme lorsque j'aurai conquis ce qui me rendra digne de sa tendresse et de sa main : un nom, un rang et une fortune !

La marquise arracha son bras de dessous celui du jeune homme, — et comme celui-ci la regardait avec de grands yeux étonnés :

— Nous sommes arrivés, fit-elle, et je n'ai plus besoin de votre offre.

(A suivre.)

Le Banquet de Tours

Le général Boulanger et le Comité républicain national, invités à un grand banquet qui doit avoir lieu à Tours le 17 courant, ont accepté de s'y rendre.

Conférence Boulangiste

M. Laguerre, accompagné de MM. Naquet et Emile Goussot, ira prochainement faire une conférence à Caudebec-les-Elbeuf. Un banquet aura lieu ensuite à Rouen, sous la présidence du général Boulanger.

Poursuites

Les Débats annoncent qu'une demande d'autorisation de poursuites contre M. Naquet, sera déposée au Sénat.

Le XIX^e Siècle croit, au contraire, que des poursuites seront exercées contre M. Deroulède seul.

L'affaire de la Ligue des Patriotes

On assure que le nombre de personnes poursuivies à la suite de l'enquête ouverte sur la Ligue des Patriotes, serait beaucoup plus considérable qu'on ne le croyait jusqu'ici. Les poursuites s'étendent probablement aux présidents et organisateurs principaux des sections de province.

Chez le général Boulanger

Le ministre de l'intérieur avait donné des ordres à la police pour empêcher les délégués de toutes catégories de se rendre en corps chez le général Boulanger, ce qui n'a pas empêché une cinquantaine de délégués du Comité national des étudiants de Paris de se réunir aujourd'hui dimanche, place de l'Alma, pour se rendre à la rue Dumont-d'Urville.

Sur la place des Etats-Unis deux gardiens de la paix seulement, en tenue ; mais, en revanche, une nuée d'agents de la sûreté en bourgeois. Les étudiants pénètrent dans l'hôtel, où se trouve déjà une autre délégation aussi nombreuse de l'Union des patriotes de la Seine, et qui n'a pas été plus inquiétée que la première. Une centaine de curieux, hommes, femmes et enfants, sur le trottoir, profitent de l'entrée des étudiants pour pénétrer à leur suite dans l'hôtel, qui est complètement envahi. Le général serre la main à chacun, remercie des marques de dévouement qu'il est l'objet, parle de la République démocratique et honnête, et annonce le triomphe prochain de la bonne cause. Les visiteurs se retirent ; d'autres leur succèdent, et cela jusqu'à cinq heures.

Le ministère des colonies

S'il faut en croire la Lanterne, il y aurait un très vif désaccord parmi les membres du gouvernement sur le choix à faire du nouveau ministre qui sera chargé des colonies. M. Carnot, président de la République, et M. Tirard, président du conseil, exigent M. Félix Faure, qu'on appelle le candidat des deux présidents ; M. Rouvier et M. Fallières demandent M. Etienne ; M. Yves Guyot et M. Constant réclament M. de Lanessan. Ce que voyant, un autre ministre, pour mettre sans doute tout le monde d'accord, aurait proposé M. le Myre de Villiers. Aucune décision n'a été prise.

Pension

On annonce que le ministre de la marine va déposer un projet de loi à l'effet d'accorder à M^{me} Jauréguiberry, veuve de l'amiral, une pension de 6,000 fr.

M^{me} Jauréguiberry est originaire du département du Tarn-et-Garonne.

Panama

On assure qu'à la suite du jugement concernant M. Brunet, liquidateur, la Compagnie de Panama reprendra immédiatement les négociations avec M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier.

Si elles aboutissent, la personnalité de M. de Lesseps disparaîtra de l'entreprise.

L'Entrevue des trois empereurs

On croit beaucoup dans les cercles politiques à la possibilité d'une prochaine entrevue des trois empereurs, pour le règlement des questions relatives à la Bulgarie et à la Serbie.

Le bruit court que le voyage du général Werder à Pétersbourg, voyage entrepris dès la nouvelle de l'abdication du roi Milan, a été ordonné par l'empereur Guillaume. Le général serait chargé de négocier une entrevue entre les trois empereurs.

L'Incident de Sagallo

La Correspondance politique de Vienne, reçoit de son correspondant de Saint-Petersbourg la communication suivante :

Un de mes amis de Paris, que j'ai tout lieu de croire bien informé des choses politiques de son pays, m'écrit au sujet de l'incident de Sagallo : « Atehinoff nous a l'air d'une affreuse canaille qui travaillait pour un gouvernement étranger comme agent provocateur. Qui lui avait fourni des armes ? Cependant l'événement est profondément regrettable et tout le monde le déplore ici. » « Eh bien ! ajoute le correspondant, cette idée qui a surgi à Paris, d'Atehinoff travaillant pour le compte d'autrui est née également chez nous, dans l'esprit de bien des gens. Chacun sait que les antécédents de l'individu ne sont certes pas de nature à dissiper ces soupçons et c'est peut-être en suivant la piste que nous indiquons qu'on parviendra plus sûrement à découvrir la vérité sur l'étrange conduite du ci-devant cosaque libre. »

L'Italie et l'Angleterre

Les Novosti reçoivent de nouvelles informations de Londres qui persistent à attribuer à lord Dufferin, actuellement en route pour Rome, la mission de conclure avec l'Italie une convention qui mettrait, en cas de besoin, la flotte italienne à la disposition de l'Angleterre.

Tonkin

Le général Borgnis-Desbordes vient de s'emparer de l'importante position de Cho-Moi. Parti de Thai-Nguyen, le 14 janvier, à six heures du matin, il a dû exécuter une marche des plus pénibles à travers des chemins à peine frayés. Le 17, à huit heures du matin, il prenait le contact avec l'ennemi, à six kilomètres de Cho-Moi. L'action a été des plus chaudes ; les Chinois, très bien embusqués, ont été chassés successivement de tous les obstacles qu'ils occupaient. A deux heures et demie, la position de Cho-Moi était enlevée et occupée par nos troupes ; mais nous avions payé cher notre succès : un officier, le capitaine Garden, aide de camp du général, et 18 hommes étaient tués, 7 officiers et 60 hommes étaient blessés. Les Chinois de leur côté ont éprouvé des pertes considérables. Le général Borgnis-Desbordes est rentré à Thai-Nguyen, après avoir laissé à Cho-Moi une garnison de 250 hommes. Il se prépare à marcher sur Cho-Chu.

De graves incidents se sont passés dernièrement sur la frontière, du côté de la Chine. Une reconnaissance du poste de Hoan-Mô avait occupé le village de Coc-Cy. Deux heures après, un officier chinois, commandant le poste de Phue-Hein-Thong, se présentait en disant que le village faisait partie de l'empire chinois. Le capitaine commandant le poste consentit à évacuer le village et déclara qu'il le considérerait comme neutre jusqu'à la décision à intervenir. Le lendemain l'officier chinois revenait dans le village et menaçait les habitants de leur cou-

l'hôtel d'Hirigoyen.

Puis on se sépara en se promettant mutuellement de se revoir bientôt. Lorsque Julian se présenta chez madame de Valenffeurs, depuis quelques minutes à peine elle était remontée du jardin après avoir reconduit le docteur, et elle causait avec ses deux amies des événements de la nuit et de son inquiétude mortelle sur ce qui était arrivé à sa fille adoptive. Ce fut en ce moment que Julian fut introduit dans l'atelier-boudoir où se tenaient les trois dames. Julian fut intérieurement satisfait de les rencontrer ensemble. La négociation qu'il allait entamer en devenait ainsi plus facile. Après s'être effectivement informé de l'état dans lequel se trouvait la comtesse, et si elle se ressentait encore des terribles émotions qu'elle avait subies, et que la comtesse l'eût assuré qu'elle n'éprouvait qu'une grande fatigue, et que sans la douleur et l'inquiétude poignante causées par son ignorance sur le sort de sa fille, elle se considérerait comme complètement guérie. Julian lui demanda avec intérêt des nouvelles de miss Lucy Gordon, dont l'état affreux, quand on l'avait ramenée à l'hôtel, lui avait causé un véritable chagrin. — Cette chère Lucy est bien maintenant, répondit la comtesse. — Je suis heureux, madame, de ce que vous m'apprenez ; ni mon père, ni Bernard, ni moi, vous le savez, n'avons voulu jamais admettre que cette jeune fille fût coupable. — Je le lui ai dit, monsieur, et cette conviction

per le cou, s'ils ne se faisaient pas tondre immédiatement à la chinoise. Les habitants s'enfuirent alors et se réfugièrent à Dong-la-Noi. Après une enquête faite sur les lieux par M. Rustaut, résident de Mon-Kay, il fut bien convenu que Coc-Cy resterait neutre ; mais après son départ de nouvelles menaces furent faites aux habitants par les Chinois. Il y a quelques jours, un officier français qui se trouvait à Hine-Han a reçu du mandarin militaire de Phuc-Hien une lettre insolente lui intimant l'ordre de s'en aller, s'il ne voulait y être contraint par la force. Bien entendu, l'officier n'a tenu aucun compte de cette menace. On s'occupe en ce moment d'empêcher de pareils faits de se renouveler.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Manufactures de l'Etat

MM. Grezel et Gateau, vérificateurs stagiaires à la direction de Cahors, sont nommés vérificateurs de 4^e classe.

Commission des finances du Sénat

M. Béral, sénateur du Lot, a été nommé rapporteur spécial du budget de l'agriculture.

Ecole normale

M. Bouvier, professeur de 3^e classe à l'école normale de Cahors, est nommé professeur, même classe, ordre des sciences, à l'école normale de Digne ; il est remplacé à Cahors par M. Gégoux, professeur de 3^e classe à l'école normale de Toulouse.

Conseil général

Les Conseils généraux se réuniront en session extraordinaire, le lundi 29 avril prochain.

Conseils de révision

Les opérations des conseils de révision pour la formation de la classe 1888 commenceront, dans tous les départements, le 1^{er} avril prochain.

Revue d'Appel

Conformément aux ordres du ministre de la guerre et en exécution de l'article 25 de la loi du 27 juillet 1872, il sera procédé, en 1889, à une revue d'appel :

1^o Des hommes dits à la disposition de l'autorité militaire des classes de 1884 et de 1886, qui ont été dispensés en vertu de l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872, à titre de soutiens de famille ;

2^o Des hommes classés dans les services auxiliaires de l'armée, faisant partie des classes de 1876, de 1880, de 1884 et de 1886.

En conséquence, les hommes des catégories visées ci-dessus, devront répondre à l'appel le jour du conseil de révision dans leur canton, à l'heure et au lieu indiqués sur les affiches. Ils seront porteurs de leur livret individuel.

Les hommes des catégories ci-dessus qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis, seraient passibles de punitions disciplinaires.

NOTA. — Les jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix (article 17 de la loi du 28 juillet 1872 : aînés d'orphelins, fils aînés ou uniques de veuve, frères de militaires au service, etc., etc.) les jeunes gens laissés dans leurs foyers et les militaires qui y ont été renvoyés en vertu de décisions ministérielles spéciales, les jeunes gens qui ont obtenu des sursis d'appel et les engagés conditionnels ou assimilés en sursis, sont dispensés d'assister à la revue.

L'éclairage électrique. — Nous lisons dans la Dépêche, à propos de l'éclairage électrique de la ville de Cahors :

faisant une petite mine à croquer. — J'en suis charmé, madame, mais maintenant ce n'est pas une conviction, mais bien une certitude complète que nous avons tous de son innocence. Une personne qui sort de chez moi m'a révélé ce qui s'est passé, et mes amis et moi nous avons admiré le courage et l'énergie de cette chère enfant dans une situation aussi affreuse. Aussi, je vous en prie, veuillez être notre interprète auprès d'elle et lui exprimer tout ce que nous éprouvons d'admiration et de respect pour sa noble conduite. — Je lui répéterai vos généreuses paroles, cher frère, dit la comtesse avec un séduisant sourire ; elles complèteront j'en suis certaine, sa guérison. — Je vous remercie, chère sœur, répondit-il sur le même ton ; je ne pouvais avoir un plus charmant et un plus aimable interprète. — Bien repris-elle finement, maintenant faites-moi connaître le but véritable de votre visite matinale ? — Vous le voulez, je m'exécute. Seulement, promettez-moi de faire tout ce que je vais vous demander, et ce, sans exiger des explications qui seraient trop longues en ce moment, mais que je vous promets de ne pas vous refuser ce soir. — Hein ! c'est bien grave cela, dit Denizé. — Il nous promet de nous tout révéler ce soir, fit observer Mariette. — C'est une raison, dit la comtesse ; bah ! risquons-nous. — D'autant plus, ajouta Denizé, qu'il nous faudra toujours céder. Les hommes sont si autoritaires ! dit Mariette en

Dans sa dernière séance, le conseil municipal sur la proposition du maire, a renvoyé à l'examen des commissions des finances et des travaux publics réunies, une demande présentée par M. Monié, à l'effet d'être autorisé à éclairer à l'électricité les établissements privés de Cahors.

On sait qu'une requête à peu près semblable avait déjà été adressée, l'année dernière, à notre assemblée municipale ; mais, qu'en présence des hésitations de nos édiles, qui craignaient, avec quelques raisons, d'avoir à soutenir un procès contre la compagnie concessionnaire du gaz, M. Monié s'était désisté et avait volontairement retiré sa demande.

Aujourd'hui, il revient à la charge, et, afin de couper court aux difficultés entrevues par le conseil municipal au sujet des conventions stipulées dans le traité intervenu entre la ville et la compagnie du gaz, M. Monié offre d'assumer toute la responsabilité d'un procès possible et s'engage à en payer tous les frais.

De plus, M. Monié ne demande pas l'autorisation d'établir ses fils conducteurs sur les voies urbaines, mais seulement sur les boulevards, dans la rue du Lycée et sur les quais, qui font partie de la grande voirie, et, par suite, ne dépendent pas de la municipalité. Enfin, il est bien entendu qu'il ne veut fournir la lumière électrique qu'aux particuliers qui voudront employer ce mode d'éclairage, et non à la ville qui est liée par son traité.

La décision à prendre par le conseil municipal n'en reste pas moins délicate. D'un côté, s'il accorde l'autorisation demandée, il porte un certain préjudice à la compagnie du gaz qui verra ses recettes diminuer, par suite de la concurrence de l'électricité ; d'un autre côté, ne pas accorder cette autorisation, c'est obliger les habitants de notre ville à se priver d'un mode d'éclairage qui pourrait être d'un prix moins onéreux et qui, à coup sûr, présente moins de danger dans son emploi. Certains de nos magasins et de nos cafés dépendent annuellement, nous dit-on, 3 à 4,000 francs de gaz. Une réduction sur ces prix élevés serait, à coup sûr, accueillie favorablement.

Il semble donc, à priori, qu'en accordant l'autorisation sollicitée, on donnerait satisfaction au grand nombre. Toutefois, nous n'avons pas la prétention de tracer une ligne de conduite au conseil municipal ; d'ailleurs, plus heureux que nous, nos conseillers ont en mains tous les éléments qui peuvent les guider sûrement vers la solution la meilleure et nous sommes certains d'avance que, sur cette question, le conseil n'adoptera, dans sa prochaine séance, que les mesures les plus profitables aux intérêts de notre cité.

Explorateurs

Nous lisons dans la République française : Une chaloupe à vapeur a quitté Paris, lundi dernier, pour descendre la Seine jusqu'à Havre, où elle recevra une destination bien lointaine : elle sera expédiée, par steamer, jusqu'au Congo. Ses propriétaires, en effet, sont deux jeunes français, MM. Bonnetou, de Cahors, et Loubet, qui ont pris une décision dont le caractère aventureux vaut la peine d'être signalé : ils étaient officiers dans l'armée active ; l'un d'eux a déjà donné sa démission — et l'autre la donnera bientôt — pour entreprendre le commerce d'échange au Congo français. Ils tentent cette expérience avec leurs seuls deniers, sans aucune aide et sans protection, en suivant un plan qu'ils ont mûri eux-mêmes.

Les opérations commerciales de la France avec les populations congolaises que M. de Brazza a rangées sous notre drapeau sont peu importantes encore. Quelques maisons parisiennes ont des dépôts de marchandises au Congo, mais elles ont peine à lutter contre la concurrence que leur font les Anglais et les Allemands. Leur action ne s'étend pas assez loin dans l'intérieur des terres, et leurs relations commerciales sont insuffisantes.

Pour opérer avec plus de chances de succès, MM. Bonnetou et Loubet ont eu l'idée de devenir

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXII

POURQUOI WILLIAMS FILMORE, Alias NAVAJA, FIT UNE VISITE A M. JULIAN D'HIRIGOYEN ET CE QUI S'ENSUIVIT

— Bien, mon excellent ami ! s'écria la comtesse enthousiasmée ; il était impossible de mieux exprimer les sentiments que nous éprouvons tous pour cette chère et vaillante enfant ! La conversation se prolongea pendant quelque temps encore. Mais le docteur ayant fait observer que son intéressante malade était bien faible encore pour supporter de si fortes émotions, les dames se levèrent, embrassèrent affectueusement la jeune fille et la laissèrent seule en l'engageant à prendre un peu de repos, ce dont elle devait avoir grand besoin. La comtesse, complètement remise de ses émotions de la nuit, accompagna le docteur et les deux dames jusqu'à la porte de communication avec

à la fois explorateurs et négociants ; ils ont commandé au constructeur parisien Tellier une chaloupe à vapeur en chêne et pitch-pin, longue de 10 mètres et large de 2 mètres 30, portant une chaudière tubulaire qui peut être chauffée au bois et une machine à vapeur qui fournira une vitesse moyenne de 14 kilomètres à l'heure.

Les essais de ce petit bâtiment ont été satisfaisants. MM. Bonnetou et Loubet chargeront à bord leurs armes, leur pacotille de cotonnade, verrerie, coutellerie, etc., et, au Havre, celui d'entre eux qui part le premier et que son ami rejoindra, s'embarquera sur un steamer en partance pour le Congo (ce sera un bateau anglais ou allemand, la ligne de paquebots français n'étant encore qu'à l'état de projet).

Arrivé au Congo, à Libreville, la chaloupe à vapeur remontera lentement tout l'Ogooué sur un parcours de 350 kilomètres ; les voyageurs se promettent d'écouler, chemin faisant, une partie de leurs marchandises, tout en recueillant des observations scientifiques de divers genres. Ils se fixeront enfin à Ndjolé, qui sera le siège de leur factorerie et où ils s'efforceront de lutter contre l'invasion des produits allemands et anglais. Il faut leur souhaiter bonne chance.

Représentation littéraire et classique

Dimanche, à cinq heures de l'après-midi, à eu lieu, au théâtre, une représentation littéraire et classique, donnée par M. Blandin, directeur de tournées artistiques, devant un public spécial composé uniquement des élèves des deux sexes, des divers établissements d'instruction de la ville, accompagnés des maîtres, maîtresses et des parents des élèves.

Organisée par M. Garrigues, proviseur du Lycée, cette représentation a obtenu un plein succès, tant par l'empressement des spectateurs que par le choix des morceaux joués, aussi nombreux que variés.

La salle, toute à l'Université était littéralement pleine. Le lycée de garçons, le collège de filles, les écoles normales de garçons et de filles et les écoles de la rue du Lycée et celle du vieux Palais de justice, avaient fourni un public charmant, jeune et par conséquent enthousiaste qui s'instruisait ainsi en s'amusant.

Ses jeunes potaches, altérés par la température chaude à cause de l'affluence, ont complètement pillé le bazar du marchand de guimauve, qui a dû faire une magnifique recette, mais qui mérite le reproche d'avoir manqué, sinon de sucres d'orge, du moins de galanterie, puisque pour le placement de sa marchandise, s'il n'a négligé ni le parlerie ni les secondes, entièrement peuplés de jeunes représentants du sexe laid, il a tout à fait négligé les premières, ou se pressaient les demoiselles du collège et de l'Ecole normale.

Tous les numéros du programme ont été applaudis et Corneille, Molière, Victor Hugo, etc., ont eu des interprètes de valeur et tels qu'il les fallait devant un auditoire expert et délicat, et triés sur le volet au point de vue de la culture intellectuelle.

Quelques monologues ont atténué avec des scènes de Molière ce qu'aurait pu avoir d'aride un spectacle uniquement composé de tragédies même les plus célèbres.

Ces représentations essentiellement littéraires et honnêtes sont utiles en ce sens que l'élève déjà familiarisé avec le texte des auteurs classiques, en apprécie davantage la beauté, s'il se familiarise avec l'intonation et la diction.

Ces représentations sont un enseignement aussi bien pour le maître que pour l'élève. Car il ne suffit pas de connaître un classique à fond, il faut aussi le déclamer avec quelque méthode, si l'on ne veut, en récitant des vers atteindre un résultat désagréable et un but diamétralement opposé à celui que l'on se propose, c'est-à-dire ennuyer son auditoire au lieu de le charmer.

Mendax.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre le nommé R., âgé de 26 ans, clerc de notaire, demeurant à Saint-Géry, pour coups et blessures sur la nommée T., âgée de 25 ans, demeurant à Cahors, rue du Portail-des-Augustins.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 7 mars 1889

Délit de pêche. — Les nommés B..., Jean-Louis, 43 ans, et son fils B..., Jean-Vincent, 18 ans, de Saint-Cirq-Lapopie, sont condamnés chacun à 5 francs d'amende, pour délit de pêche.

Délit de chasse. — Le sieur A..., François, 38 ans, charpentier à Prayssac, est condamné à 50 francs d'amende pour délit de chasse. Le sieur L..., Lubin, forgeron, 38 ans, demeurant à Montaigu (Tarn-et-Garonne) est condamné à 25 fr. d'amende pour délit de chasse.

Contrevenant à la loi sur les chemins de fer. — Le 18 février, 1889, le sieur Pechberty, Lezin, menuisier à Larnagol, canton de Cajaro descendait, à la gare de Saint-Martin-Labouval, d'un compartiment de 3^e classe, disparaissait en rampant derrière la lampisterie, et franchissait le treillage qui clot la gare, pour éviter de passer au contrôle et de laisser constater qu'il n'avait point de billet.

Reconnu coupable, le sieur Pechberty est condamné à 10 francs d'amende.

Tenue illicite d'un débit de boissons. — Le sieur Cambe, François, 53 ans, gendarme en retraite à Castelnaud, est prévenu d'avoir tenu un débit de boissons sans être préalablement muni de l'autorisation nécessaire. Il est condamné à 5 francs d'amende.

Détention de poudre de contrebande. — Le sieur Guiraudet, Louis, 25 ans, terrassier, demeurant à Cahors, a été surpris le 2 mars courant portant ou détenant dans Cahors plusieurs kilogrammes de poudre de contrebande. Le prévenu avoue du reste le délit. Il est condamné à 200 francs d'amende.

LACAPELLE-MARIVAL

Le 25 février dernier, plusieurs enfants s'amusaient dans une prairie appartenant à M. Lacapelle, maire du Bourg, à côté du ruisseau dont les eaux avaient débordé, or, la jeune Augustine Couderc, âgée de 7 ans, voulant couper une branche d'arbre glissa et tomba dans le ruisseau, profond à cet endroit de plusieurs mètres.

Aux cris poussés par ses amies, le jeune Cadiergues Louis, du Bourg, âgé de 12 ans, s'est jeté à l'eau et a pu, malgré le courant rapide, arracher cette enfant à une mort certaine.

Les habitants du Bourg sont accourus en hâte et ont donné les soins nécessaires à la noyée et à son sauveur.

On ne saurait trop louer l'acte de courage de ce jeune enfant.

Un incendie a éclaté à quatre heures du matin, dans la nuit de mardi à mercredi, dans la maison du sieur Issatié, boulanger. Les membres de cette famille, réveillés par la fumée, ont eu à peine le temps de fuir à moitié vêtus.

Les flammes ont tout dévoré, malgré le concours de la plus pressée des autorités et de la population.

Chasse aux sangliers

Les habitants de la commune de Cassaniouze, (Cantal) se sont signalés cet hiver pour détruire les sangliers.

Il y a déjà nn mois les chasseurs se dirigèrent dans les précipices de Servans, où ils ne tardèrent pas à faire partir une bande de sangliers. Ils parvinrent à en abattre trois ; dont une femelle pleine ; le plus petit des trois ne pesait pas moins de 40 kil.

Le 3 mars, les mêmes chasseurs sont allés dans le bois de Monespère situé à 2 kil. de Cassaniouze : ils n'ont pas tardé à découvrir les traces d'un énorme solitaire, et grâce à leur adresse et à leur intrépidité ils sont parvenus à l'abattre par plusieurs coups de feu : il pesait 115 kil., cela fait 8, car la femelle pleine portait quatre petits.

L'ataxie locomotrice

L'ataxie locomotrice se traduit notamment par une aberration du sens musculaire. C'est-à-dire que le malade ne peut plus ni coordonner ni diriger les mouvements de ses membres. Il tremble, il s'agit d'une façon désordonnée, jettant de-ci de-là ses bras et ses jambes, à tort et à travers, sans pouvoir distinguer sa gauche de sa droite et sans pouvoir saisir les objets qu'il cherche en tâtonnant.

L'intelligence s'affaiblit et si la volonté subsiste encore, les organes cessent de servir. On dirait une montre détraquée qui bat la breloque.

Bientôt surviennent des douleurs fulgurantes, des troubles visuels, de l'amaigrissement, de l'insomnie, des phénomènes paralytiques, de l'incontinence, du gâtisme, et, finalement, souvent au bout de plusieurs années, la mort — dans les conditions les plus misérables et les plus affligantes qu'on puisse imaginer, le patient n'étant plus qu'une ruine, un cadavre anticipé, une loque inerte.

Les différents traitements usités jusqu'ici contre l'ataxie locomotrice — le nitrate d'argent à l'intérieur, l'hydrothérapie, les eaux sulfureuses, l'électricité, la morphine, les pointes de feu etc., — n'avaient jamais témoigné que d'une efficacité relative et précaire.

Enfin, en 1883, le docteur Motchowkowsky s'avisa de traiter mécaniquement, en quelque sorte, l'ataxie locomotrice, par des tractions exercées sur l'épine dorsale, un étirage, une sorte de massage médullaire. Il se mit, en un mot, à pendre ses malades ; et l'année dernière, M. Raymond, professeur agrégé, ayant eu, au cours d'une mission scientifique en Russie, l'occasion d'apprécier les résultats ainsi obtenus, en fut si vivement frappé qu'il n'eut rien de plus pressé, aussitôt de retour en France, que d'en faire part au docteur Charcot et d'engager celui-ci à en essayer à son tour.

Le traitement, dit le Progrès médical, auquel nous empruntons ces curieux renseignements, consiste uniquement dans des séances de pendaison d'une durée progressive de une demi-minute à trois minutes, — quatre minutes au maximum, — suivant l'état et le poids du malade, à l'aide d'un appareil spécial.

On ne supposera pas, en effet, que l'opération se pratique au moyen d'une simple cravatte de chanvre passée en nœud coulant au tour du cou du patient.

Le remède, dans ces conditions, risquerait d'être par trop radical...

L'appareil se compose essentiellement de deux courroies de cuir, réunies en haut par une boucle attachée à la corde élévatrice, et qu'on peut éloigner ou rapprocher à volonté, selon le calibre et la forme de la tête. L'une de ces bandes passe sous le menton et l'autre sous la nuque du pendu, qui peut être ainsi soulevé de terre sans qu'il y ait danger de constriction trop brusque et trop violente de la gorge où des vaisseaux sanguins.

Deux pièces latérales soutiennent en même temps les aisselles, mais, toutes les 15 ou 20 secondes, on oblige le malade à lever légèrement les bras de façon à ce que l'élongation de la colonne vertébrale s'accroisse davantage.

M. Charcot a traité sur ce point dix-huit ataxiques, fournissant un ensemble d'environ 400 séances de suspension.

A part quatre sujets, qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu aller jusqu'au bout, tous les pendus ont bénéficié d'une amélioration notable, et trois d'entre eux, complètement et définitivement guéris, ont pu être présentés à titre d'exemple et d'argument au cours du savant praticien.

Dès le début, ces malades, sur lesquels, depuis des années, la thérapeutique épuisait en vain ses efforts et ses ressources, ont vu leurs mouvements devenir plus faciles, plus assurés, plus réguliers, ils pouvaient se tenir debout, mar-

cher sans aide, voire faire, tout seuls, des courses assez longues.

Il est incontestable que le dernier mot n'est pas dit, et qu'il faudra continuer la série des expériences avant de pouvoir se prononcer définitivement sur la valeur de l'application de la potence au soulagement des ataxiques. Mais il faut aussi constater que les résultats obtenus depuis trois mois par un juge aussi sévère et aussi autorisé que M. le docteur Charcot sont des plus encourageants.

AGRICULTURE

Culture du Noyer

Visite aux noyers du vallon. — Examen des noix — Greffage. — Emmouillage. (Suite).

Greffer, c'est un peu plus difficile ; néanmoins, si peu que l'on soit habile, il suffit de l'avoir vu faire une fois pour le faire soi-même. — Emile, fais-moi passer cette branche ; je vais vous faire voir comment on s'y prend. Mais, d'abord, disons comment il faut préparer l'arbre. Je prends à greffer ce jeune noyer, c'est-à-dire à changer l'espèce de fruit qu'il donne avec tant d'avarice. Je le décapite aujourd'hui ou au printemps, ce qui est à peu près indifférent ; il mettra de belles tiges l'année prochaine ; en 1889, dans le courant du mois de mai, dès que la sève sera assez développée, j'ai à prendre des tiges du même âge sur un noyer de bonne espèce. Je les tordrai ainsi, bien adroitement, de manière à lever l'écorce sans endommager les bourgeons (aujourd'hui, l'écorce ne peut s'enlever parce que la sève ne circule pas, mais au printemps ce sera facile), puis avec mon couteau, je diviserai l'écorce de cette façon en autant de parties qu'il y aura de bons bourgeons et j'en placerai un sur chaque tige du sauvageon à laquelle j'aurai, au préalable, levé l'écorce. Il ne reste plus alors qu'à faire disparaître, tous les huit jours, les bourgeons qui poussent sur l'arbre greffé. Dès la seconde année, on aura des fruits qui deviendront plus nombreux au fur et à mesure que le noyer se développera.

Cette explication comprise de tous, nous reprîmes le chemin de l'école.

En passant au vieux cimetière, nous sommes montés dans le vallon, au levant, derrière l'église. Là aussi se trouve un noyer très haut et très gros. Nous entendimes du bruit au milieu des plus hautes branches. C'était son propriétaire qui le gaulait. Comme je recommandais aux enfants de ne pas passer sur les noix tombées dans le chemin et de garantir leur tête : — Ne craignez pas ; elles ne pleuvent pas trop dru ; vous trouverez bien assez où placer votre pied. Ce maudit noyer, comme tous ceux de son âge et de sa taille, ne nous donne rien. — D'où cela vient-il ? Lui dirent mes élèves. — C'est qu'il n'a pas été greffé. Les anciens ne connaissent pas ça. Mon père lui-même, quand je lui en parlais, me disait : « Autrefois, on ne greffait pas et on avait des noix quand même ». Le pauvre homme ne voulait pas même qu'on leur coupât une branche, disant qu'il n'y a que celles qui tiennent à l'arbre qui portent des fruits. Il y a encore quelques vieux qui raisonnent de même. Oh ! la routine, la routine ! si j'avais été le maître, il y a seulement dix ans, aujourd'hui, au lieu de récolter 10 sacs de noix, j'en aurais 100. Vous autres, qui êtes jeunes et qui avez le bonheur d'acquiescer à l'école primaire quelques notions d'agriculture et d'horticulture, rompez avec ces vieux raisonnements et conseillez à vos parents de mettre de bonnes espèces sur tous vos arbres fruitiers, surtout sur les noyers qui, sans aucun soin, payent si bien de nos jours.

Père Louis, lui dis-je, vous seriez un bon éducateur de la jeunesse. Figurez-vous que, sans vous en douter, vous répétez la leçon que je viens de donner à ces enfants. Vous avez bien raison ; au moment où l'agriculture va si mal, où le propriétaire crie partout qu'il est si malheureux, chacun devrait s'ingénier à tirer parti de ses terres. Il faut tenir plus aux fruits qu'au bois et savoir emmonder à propos. — C'est bien ce que je fais, dit-il, et j'en trouve bien. Voyez, ajouta-t-il, en nous montrant un autre noyer, il y a 7 à 8 ans que je l'ai greffé ; mon pauvre père n'étant plus, j'ai pu faire comme j'ai voulu. Ici, en effet, le sol était couvert de belles noix ; il y en avait deux hectolitres au moins, tandis que sous le gros on eut eu de la peine à en remplir un décalitre.

Après avoir félicité notre gauler et lui avoir souhaité une bonne journée, nous partîmes. Mes élèves continuèrent à causer de noyer, de greffe, d'élagage, tous bien décidés à planter des noyers lorsque le moment sera venu. Il y avait plaisir à entendre ces petits raisonnements. Je ne les interrompais que pour les approuver et leur montrer les revenus qu'on peut retirer de cette culture, vu le prix où se vend la noix. Tous parleront de la greffe à leurs parents, et plus d'un, certainement, se décidera à sortir de la routine. Aussi je me réjouis à la pensée que, dans quelques années, la noix sera une des principales récoltes et que les flots d'huile nouvelle qui couleront de notre pressoir feront oublier le vide que le phylloxéra a fait à nos caves.

On se plaint de tous côtés que les jeunes gens désertent nos campagnes pour aller chercher fortune ailleurs. Les terres ne rapportent plus, dit-on, les blés ne se vendent point ; on ne fait rien de rien.

À qui la faute ? N'est-ce pas aux agriculteurs eux-mêmes ? La terre est d'une fécondité inépuisable ; il s'agit de savoir lui demander ce qu'elle peut donner, et lorsqu'elle n'a plus de suc pour nourrir la vigne, elle peut produire beaucoup d'autres récoltes.

La prune, par exemple, la prune reine-claude qu'on expédie toute verte, et celle d'Agen qu'on vend confite, ne serait-elle pas un revenu auquel trop peu de propriétaires ont pensé ? Les pruniers greffés produisent de suite, les sujets

ne sont pas rares dans le pays et la greffe en est toute simple. A la théorie je joins la pratique tous les ans devant mes élèves et déjà plusieurs d'entre eux en ont essayé dans leur jardin. Si nous faisons bien comprendre cela à nos élèves, la plupart ne préféreraient-ils pas rester chez eux, cultiver le petit patrimoine de leur père que d'aller quémander une de ces places précaires et peu lucratives qui, bien souvent, ne font que favoriser la paresse et, par suite, la débauche.

Un instituteur de l'arrond. de Gourdon.

Notre Prime

Par suite d'un nouveau traité avec M. Grenard, artiste peintre, de Paris, nous offrons, dès aujourd'hui, **Gratuitement**, à tous nos abonnés :

Leur portrait peint à l'huile, dimension 14 sur 10. Joindre à la demande une bonne photographie, plus 1 fr. pour affranchissement de lettres et port. Donner exactement la couleur des yeux, des cheveux, barbe, teint, vêtements.

Nous continuons à offrir à nos abonnés les **PORTRAITS ARTISTIQUES** à 5 fr.

Nous venons de recevoir le 35^e envoi de ces portraits, qui sont de véritables œuvres d'art. Nous les tenons à la disposition de ceux qui voudraient les examiner. Ils sont signés par l'artiste.

Table with 2 columns: BOURSE - Cours du 11 mars 1889. Items include 3 0/0, 3 0/0 amortissable (nouveau), 4 1/2 0/0 1883, Actions Orléans, Actions Lyon, Action Panama, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes, Obligations Saragosse, Emprunt Russe 4 0/0 1889.

DERNIÈRE HEURE

SÉNAT

Séance du 11 mars 1889

La demande de poursuites contre M. Naquet est déposée par le président.

M. Tirard, président du conseil, demande l'urgence qui est votée.

Sur la proposition de M. Tolain, le Sénat se réunit dans ses bureaux immédiatement.

La commission élue est favorable aux poursuites.

Un bon conseil !

Cuiseaux (Saône-et-Loire), le 22 mai 1888. — Depuis très longtemps j'avais des étourdissements ; je marchais comme un homme ivre, surtout le matin ; on me conseilla de prendre des Pilules Suisses ; après avoir pris le tiers d'une boîte 3 1 fr. 50, j'étais déjà guéri ; maintenant je n'éprouve plus le moindre étourdissement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. (Sig. lég.) MAITRET, chef cantonnier.

Un remède sérieux. — L'asthme et l'oppression n'ont pas de remède plus efficace que les véritables capsules Guyot ; une observation entre mille :

Monsieur Guyot, Depuis quatre ans j'étais atteint d'oppression qui m'empêchait de respirer facilement. Il n'y a que six jours que vous m'avez envoyé un flacon de vos capsules Guyot, j'en ai fait usage à la dose de trois à chaque repas. Je suis enchanté de l'amélioration.

Veuillez être assez bon de m'en envoyer un autre flacon au plus tôt. Ci-joint 2 fr. 50 en timbres-poste. M. ANTOINE, préposé des Douanes, Nice.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, un moyen infailible à la portée de tous, de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 15, rue Trèss-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Advertisement for 'La petite Carte de poche DU LOT' featuring 'Demandez chez tous les libraires'. It includes the address: Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Chemin de Fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Cahors, Capdenac, and Cahors.

Bibliographie

Avez-vous lu le premier volume ? Certainement. Ne l'auriez-vous pas lu, par hasard ?

Un livre indispensable

L'éditeur de la Bibliothèque utile, M. Félix Alcan, publie un ouvrage qui est appelé à rendre les plus grands services dans toutes les familles.

De la maladie à ses remèdes et des remèdes à la maladie, tel est le but de cet immense travail, dans lequel on trouve le résumé de toute la médecine et de toute la chirurgie.

à l'éditeur Félix Alcan, et sera vendu le même prix chez tous les libraires. Moyennant cette modique dépense, chacun pourra se rendre compte des services que le Dictionnaire est appelé à rendre dans les familles.

Abcès. — Abdomen (maladies de l'). — Absinthé. — Absorbant. — Accommodation. — Accouchements. — Acides. — Acné. — Aconit. — Acoustique. — Acupuncture. — Adénites. — Antifébrine, etc.

On peut se procurer les séries du Dictionnaire de médecine chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Abonnements mensuels: Pour recevoir franco par la poste et sans augmentation de prix les séries, adresser à l'éditeur Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris, un mandat poste de 5 fr. au commencement de chaque mois, pendant 5 mois et l'on recevra par retour du courrier, franco, 5 séries. La 26^e série sera donnée gratuitement aux souscripteurs mensuels.

Journal de la Jeunesse

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 305 (10 mars 1889).

Le Tour du Monde

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1470^e livraison (9 mars 1889).

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles. PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contiennent chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Caricatures instructives, — Musique, — Gravures les Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille. Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND. L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

2^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG.

PILULES GICQUEL. Souveraines contre Constipation, Bile, Glaires, Mauvaise Estomac, Manque d'Appétit, Mauvaise Tête, Etourdissements, Douleurs, Rhumatismes. 1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Racines et boutures de premier choix. PLANTS GREFFÉS SOUDÉS. Sarments français triés et garantis indemnes de Mildiou, pour les greffages. PRIX TRÈS MODÉRÉS. Prière de s'adresser à M. LOUIS ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Sainte-Barbe, à Cahors (Lot).

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS. ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC, en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70. Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

PHOSPHATE DE FER de LERAS, D^r Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats. DÉPOT: Toutes Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE de toutes les Affections de la Peau. DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LERORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits. ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE. S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE: M. Victor COMBES. Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal. A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES. MÉDAILLE D'OR. FOURGAUD & LACOSTE. PÉRIQUEUX. Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Vire, formant essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la Grande Chartreuse. On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Le propriétaire-gérant, Laytau.